Le système sanitaire souffre de plusieurs maux

Compte Test - 2013-12-17 14:46:00 - Vu sur pharmacie.ma

Un rapport sur l'état des lieux des soins de base au Maroc, a été présenté par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), le 2 décembre dernier.

À en croire le ministère de la Santé, le système sanitaire souffre d'un manque de 6 000 médecins et 9 000 paramédicaux. Cette situation est due à une faible capacité de formation des médecins et infirmiers, l'insuffisance de postes budgétaires et l'émigration du personnel soignant vers l'Europe. Le CESE estime d'ailleurs que la formation dispensée dans ce domaine est très longue et inadaptée aux tâches accomplies par ces blouses blanches. La Commission a également décelé de nombreuses lacunes dans le secteur public caractérisé par un système cloisonné et un manque de coordination et de communication avec le secteur hospitalier, l'absence d'une carte sanitaire, l'insuffisance des moyens humains et financiers.

Quant au secteur privé, il connaît certes un développement important, mais, pour le moment, il se concentre uniquement en milieu urbain.

À titre illustratif, la ville de Casablanca abrite à elle seule 30% des cabinets médicaux. Autre grief soulevé, les inégalités dans l'accès aux traitements. Le rapport révèle que 24% des Marocains habitant à plus de 10 km d'un centre de santé éprouvent des difficultés pour accéder aux établissements de soins de santé de base (ESSB). Les inégalités sociales, le manque de moyens de transport, et la mauvaise organisation du système d'évacuation sanitaire.

À cela, il faut ajouter les frais médicaux trop élevés. Globalement, les dépenses de santé représentent 6,2% du produit intérieur brut (PIB), soit une dépense moyenne de 153 dollars par habitant. Des disparités sont aussi notées dans le cadre de la couverture médicale universelle. Dix millions de Marocains, notamment les étudiants et les indépendants, sont exclus de ce système. Selon le CESE, ces inégalités résultent du fait que la moitié du budget consacré à l'Assurance maladie obligatoire (AMO) concerne les affections à longue durée qui ne touchent que 3,3% des assurés.